

# Le burnout est-il un problème d'employeur?

● Une initiative parlementaire veut rendre les entreprises responsables du syndrome d'épuisement professionnel.

JULIEN WICKY  
julien.wicky  
@lematindimanche.ch

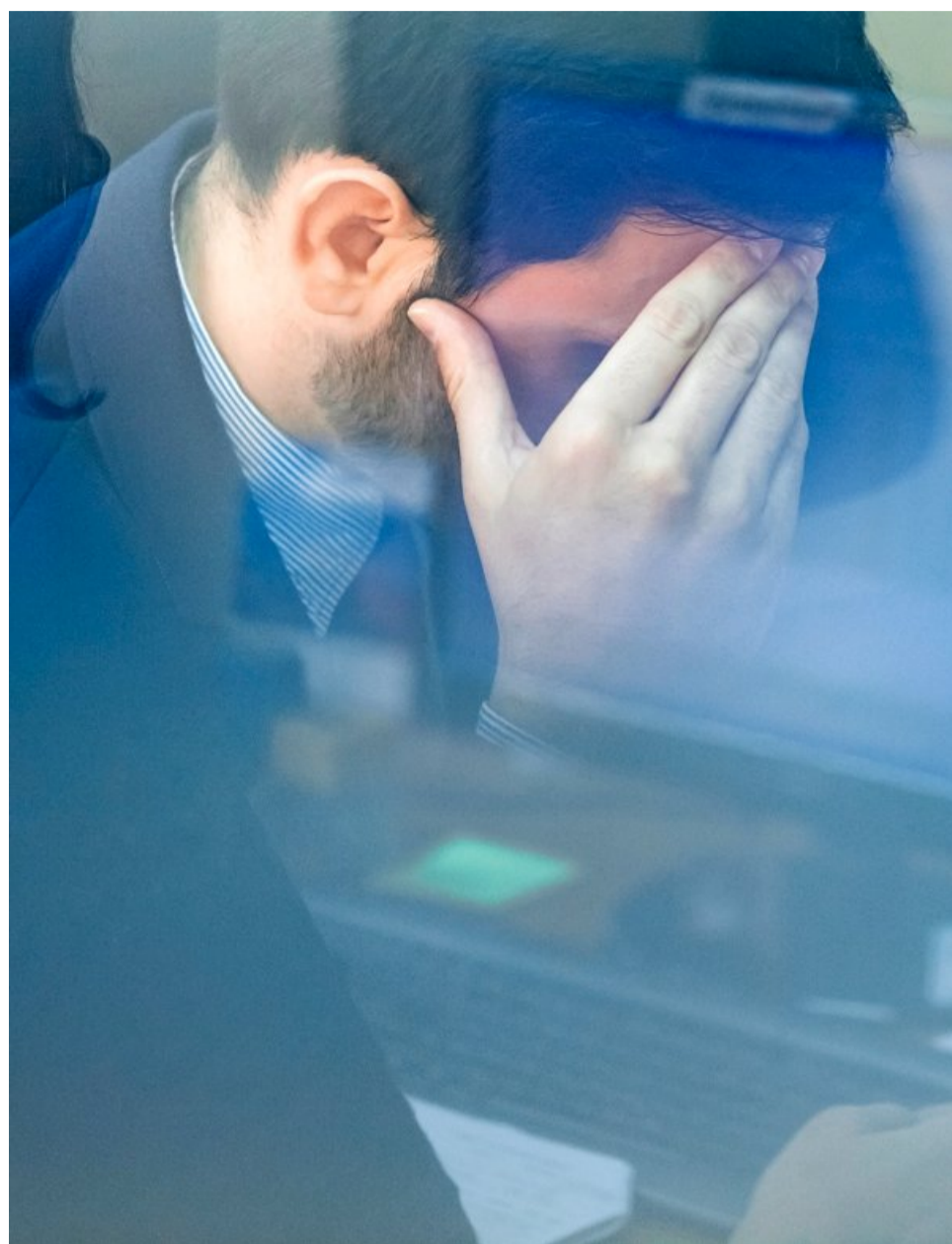
Le travail, c'est la santé. Mais pas pour tout le monde. Déclaré maladie de notre temps, le burnout - ou syndrome d'épuisement professionnel - est devenu un véritable fléau. Les chiffres, partiels sur la question, sont alarmants. Selon une étude de Promotion Santé Suisse, 25% des salariés disent ne plus pouvoir faire face aux pressions, et le coût du stress s'élèverait à 5,8 milliards de francs par an pour les entreprises. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) estime même ce montant à 10 milliards.

À qui la faute? Pour le conseiller national Mathias Reynard (PS/VS), les entreprises doivent prendre leurs responsabilités. «Il faut arrêter de jouer sur les mots, le burnout désigne littéralement les cramés du boulot, on ne peut plus se cacher derrière cette réalité.» Pour y parvenir, il vient de déposer une initiative parlementaire demandant la reconnaissance du burnout comme pathologie professionnelle. En clair, ce syndrome entrerait dans le tableau des affections à la charge des entreprises, au même titre, par exemple, que l'exposition à l'amiante. Dans le système actuel, le burnout débouche sur un arrêt maladie classique, dont la responsabilité incombe au salarié. Pour l'élus socialiste, cette modification conduirait à plus de prévention et favoriserait le retour de l'employé, en le déculpabilisant.

## Désert politique

«Cela concerne tous les secteurs d'activité et tous les échelons, il est temps d'empêcher ce problème, car le travail doit être un lieu d'épanouissement», renchérit Mathias Reynard. Pourtant, et malgré un constat d'urgence, le politique peine à s'emparer du sujet. La France vient de vivre le même débat et l'idée a été balayée. Fondatrice il y a dix-huit ans de l'association NoBurnout, la psychologue lausannoise Catherine Vasey était intervenue devant l'Assemblée nationale. Sa position reste mesurée. «Bien sûr qu'on peut se dire qu'une entreprise va se mobiliser si on attaque par l'angle du porte-monnaie. Mais, dans les faits, beaucoup de sociétés sont déjà motivées à en faire davantage», confirme celle qui intervient auprès de plusieurs employeurs. À ses yeux, la situation est, certes, encore loin d'être idéale, mais une prise de conscience est intervenue et des mesures ont été mises en place, notamment par le SECO.

Pour les représentants patronaux, ce pas supplémentaire serait celui de trop. «Les règles de prévention sont suffisantes, on ne va pas encore charger les entreprises avec cela», martèle Jean-François Rime (UDC/FR), conseiller na-



Westend61/Gettyimages, Laurent Crattet

Selon une étude, 25% des salariés disent ne plus pouvoir faire face aux pressions.



«Il faut arrêter de jouer sur les mots, le burnout désigne littéralement les cramés du boulot»

Mathias Reynard, conseiller national (PS/VS)

tional et président de l'Union suisse des arts et métiers.

Plus nuancé, le président de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Bernard Rüeger, en appelle à la responsabilisation de chacun. «Pousser à bout un employé est contre-productif pour tout le monde.» Son organisation avait d'ailleurs mis sur pied un cours pour sensibiliser les cadres à cette problématique. Pour Denise Grolimund Berset, médecin cheffe de clinique à l'Institut universitaire romand de santé au travail, les bonnes pratiques dans les entreprises relèvent de «l'ouverture à une remise en question de leur organisation et de leur fonctionnement lorsqu'elles doivent faire face à des salariés en souffrance». Et d'illustrer que les cours de gestion du stress ne permettent pas de mettre le doigt sur la problématique de fond, et renvoient la responsabilité vers le salarié.

Dans une enquête européenne menée en 2010, plus de 70% des entreprises sondées n'avaient pas de procédure pour gérer le stress. Mais le «vrai» burnout lié au travail est «assez rare», concède Denise Grolimund Berset, et l'environnement professionnel ne saurait en être le seul responsable. Cela étant, elle observe une augmentation des situations de stress «passant de 2% à près de 50% de nos consultations en moins de dix ans».

Membre de l'Union patronale suisse, le conseiller national Fabio Regazzi (PDC/TI) reconnaît «l'urgence d'avoir ce débat autour d'un mal de notre temps, qui a tendance à être sous-estimé». Mais il préconise une approche par la prévention «certes plus longue, plus lourde, mais plus efficace qu'un article de loi». Mathias Reynard ne s'en cache pas, il s'agit aussi de mettre la pression sur le Parlement.

## Le burnout n'est toujours pas reconnu comme une maladie

La définition même du burnout en tant que pathologie, principal écueil à la reconnaissance d'une maladie professionnelle, est contestée. Non reconnu comme diagnostic, il n'est pas un trouble psychiatrique identifié à part entière. Et même si son statut de maladie était admis, il faudrait prouver que la souffrance qui en découle est imputable majoritairement aux entreprises. «Les causes sont toujours multifactorielles. On identifie d'ailleurs 130 symptômes

possibles», détaille Nadia Droz, psychologue spécialiste en santé au travail à Lausanne. En clair, nous ne réagissons pas tous de manière identique face au stress. Mais, pour Nadia Droz, qui fera paraître, avec Anny Wahlen, un ouvrage sur le burnout à la mi-avril, il faut dépasser le seul enjeu de causalité. «Ce serait regrettable de ne se focaliser que sur des questions d'assurance. Il faut un vrai débat de fond, car il s'agit d'un problème de santé publique majeur.»

# Le nombre de brasseries explose, le risque d'accidents aussi

● Empoisonnement au CO<sub>2</sub>, brûlures, chutes: de nombreux dangers guettent les faiseurs de bière. Une campagne veut les y sensibiliser.

que également connu dans le monde viticole. «J'ai perdu un ami de cette manière, raconte Patrick Doria, de la Brasserie de La Côte, à Vullierens (VD). Quand j'ai appris le métier d'œnologue à Changins, on nous disait qu'il y avait en moyenne un décès par an en Suisse à cause du CO<sub>2</sub>.»

## Pas de formation obligatoire

Aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de suivre une formation pour s'improviser brasseur. C'est l'une des raisons qui explique le nombre d'accidents en hausse. «Il y a plus de 800 brasseries enregistrées, mais très clairement pas 800 brasseurs», relève Jérôme Rebetez. Directeur de l'Association suisse des brasseurs, Marcel Kreber suggère aux intéressés de suivre «le cursus du CFC de technologue en denrées alimentaires, option brasseur, qui aborde ces questions de sécurité.»

Il y a quelques années, Jérôme Rebetez a chuté dans une cuve de sa brasserie jurassienne des Franches-Montagnes (BFM). Patron des Trois Dames, à Sainte-Croix (VD), Raphael Mettler a vu une de ses employées se brûler avec de la soude caustique il y a deux ans. Ces accidents illustrent les dangers qui guettent les faiseurs de bière.

Avec 884 inscriptions auprès de la Confédération, la Suisse compte le plus grand nombre de brasseries par habitant (une pour 10 000 habitants). C'est trois fois plus que le Royaume-Uni et six fois plus que les États-Unis. Face à cette explosion de la production artisanale, la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) veut sensibiliser les producteurs. Elle a lancé la campagne Safe At Worket, sous forme d'un kit d'information.

Chutes, brûlures, coupures: chaque thématique a droit à son affiche. «On constate que l'augmentation du nombre de brasseries s'accompagne d'une hausse des accidents déclarés», relève Daniel Stuber, responsable de la campagne. Le nombre de cas dans le domaine de la fabrication de boissons est, par ailleurs, plus élevé que la moyenne nationale. Selon les statistiques de la LAA (loi sur l'assurance-accidents), environ 80 cas sont enregistrés en moyenne pour 1000 employés.

## Les dangers du CO<sub>2</sub>

Le risque d'empoisonnement au CO<sub>2</sub> figure en bonne place dans la campagne. Lors de la fermentation, les levures transforment le sucre en alcool, rejetant du dioxyde de carbone. «Dans un local peu ventilé - une cave, un garage ou une cuve dans laquelle on entre pour la nettoyer -, cela peut conduire à une perte de connaissance, voire à la mort», avertit Daniel Stuber. Le risque existe aussi, mais il est plus limité, pour les amateurs: «Il faut un certain volume pour qu'il y ait un danger mortel. En petite quantité, le CO<sub>2</sub> peut toutefois provoquer des malaises.» Un ris-

«Il y a plus de 800 brasseries enregistrées, mais très clairement pas 800 brasseurs»

Jérôme Rebetez, brasseur

Soumises à la LAA, les plus grosses structures se sont équipées pour prévenir les accidents. «Nous avons un chef sécurité et chaque machine porte des indications sur son usage», confirme Raphael Mettler. Patrick Doria a fait installer un détecteur de monoxyde de carbone pour éviter tout risque avec son brûleur à gaz. «On automatise au maximum, ce qui limite la manutention et donc les risques», ajoute Jérôme Rebetez.

La prévention est moins évidente dans les brasseries non professionnelles. «Elles échappent au contrôle des services cantonaux du travail parce que ceux-ci sont souvent débordés par le nombre de structures, mais aussi parce qu'elles ne tombent pas sous le coup de la LAA», note Daniel Stuber. Or ces micro-brasseries et nanobrasseries sont très largement majoritaires dans notre pays: 830 des 884 producteurs enregistrés couvrent moins de 1% de la production de mousse nationale. DAVID GENILLARD



Le risque d'empoisonnement au CO<sub>2</sub> figure en bonne place dans les préoccupations de la campagne. Odile Meylan